

**PAPIN & ASSOCIES**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 100 000 euros**  
**Siège social : 6 Boulevard Hérault, 49300 CHOLET**  
**389 987 041 RCS ANGERS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 30 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq  
Le 30 juillet  
A 11 heures 30

Les associés de la Société PAPIN & ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présentes :

- La Société FIDUCIAIRE BC, représentée aux présentes par Monsieur Thibaut BLANLOEIL en sa qualité de gérant de la société STUDIUM PAPIN – Présidente de la société FIDUCIAIRE BC- titulaire de 1000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- La Société STUDIUM PAPIN, représentée aux présentes par son co gérant, Monsieur Thibaut BLANLOEIL, titulaire de 1000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 2 000 actions sur les 2 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thibaut BLANLOEIL.

Monsieur Didier BARRE est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Démission d'un Directeur Général au 30 septembre 2025.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Didier BARRE de son mandat de Directeur Général à compter du 30 septembre 2025, et décide qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouveau Directeur Général au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit, accomplir les formalités de publicité légale consécutives à la démission du Directeur Général.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et les membres du bureau.

**Le Président**

Thibaut BLANLOEIL



**Le secrétaire**

Didier BARRE



**La société FIDUCIAIRE BC**

Représentée par

Thibaut BLANLOEIL



**La société STUDIUM PAPIN**

Représentée par

Thibaut BLANLOEIL

